

FONDS EUROPÉENS

LA RÉGION, UN ACTEUR EUROPÉEN DE PREMIER PLAN



DE QUOI PARLE-T-ON ?

En France, 1 projet toutes les 3 minutes est cofinancé par les fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Ils se déclinent partout en France sous la forme de programmes opérationnels.

Ils sont encadrés par des règlements européens et s'inscrivent dans un cadre financier pluriannuel de 7 ans. Dans la dernière période 2014-2020, la France comptait 83 programmes.

Au moment de la rédaction de cette fiche, le cadre financier pluriannuel 2021-2027 est toujours en négociation entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil (trilogie) et les Régions sont encore en train de rédiger les futurs programmes qu'elles devront gérer.

LA POLITIQUE DE COHÉSION

Depuis la loi MAPTAM de décentralisation (2014), ce sont les Régions qui gèrent directement la politique de cohésion européenne par le biais des fonds structurels européens. En France, ce transfert de compétence de l'État vers les Régions a bouleversé la période de programmation 2014-2020.

La prochaine période de programmation 2021-2027 doit assurer les Régions dans ce nouveau rôle d'acteur européen de premier plan.

La politique européenne de cohésion également connue sous le nom de politique régionale a été initiée par le traité de Rome et existe formellement depuis le milieu des années 80 avec l'acte unique européen. Elle a vocation à permettre le développement des Régions et ainsi créer la cohésion nécessaire à la construction européenne. Elle vise à renforcer la cohésion économique et sociale en corrigeant les déséquilibres entre les régions.

LES DIFFÉRENTS FONDS

le Fonds européen de développement régional (FEDER) permet de renforcer la cohésion économique et sociale en corrigeant les déséquilibres entre les régions. C'est dans ce cadre également que les programmes de la coopération territoriale européenne interviennent dans le but de soutenir la cohésion (les programmes Interreg agissent sur le volet transfrontalier, transnational et interrégional et pour la période 2021-2027 un nouveau volet dédié aux Régions Ultra Périphériques – Outre-mer.)

Le Fonds social européen (FSE) a pour vocation d'aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et d'offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne. Il intervient dans le cadre de l'action sociale. Il est co-géré entre l'État (65% de l'enveloppe) et les Régions (35%).

L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) finance des actions en faveur des jeunes de moins de 30 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formations.



Pour 2014-2020 ce sont 15,5 Milliards d'euros qui ont été attribués à la France, répartis entre les Régions et l'État.

Ces fonds structurels constituent les FESI (fonds européens structurels et d'investissements) avec le FEADER 11,4 Md d'€ (Fonds européen agricole pour le développement rural, 2nd pilier de la PAC) et le FEAMP 588 M€ (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (PCP)).

L'État confie aux régions tout ou partie de la gestion des programmes européens, en tant qu'autorité de gestion, ou en tant qu'autorité déléguée. Les régions deviennent ainsi les autorités de gestion de principe.

Une partie peut être déléguée aux départements ou aux collectivités et organismes chargés des plans locaux pour l'insertion par l'emploi, la gestion d'une partie des actions relevant du Fonds social européen ;

LE NOUVEAU CADRE 2021-2027

Les investissements de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par cinq grands objectifs :

1- Une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises.

2- Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.

3- Une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique.

4- Une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé.

5- Une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

La plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs : 65 % à 85 % des ressources du FEDER et du Fonds de cohésion seront consacrés à ces priorités, en fonction de la richesse relative des États membres.

Ces grands objectifs stratégiques se déclinent en objectifs spécifiques.



LES AUTRES PROGRAMMES EUROPÉENS

L'Union européenne finance d'autres programmes sur la période 2014-2020 parmi lesquels :

Le programme LIFE (3,5 milliards d'euros) dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Horizon 2020, programme de recherche et d'innovation (79 milliards d'euros) finance les projets autour de trois priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux.

"Europe créative" (1,46 milliard d'euros) est un programme qui vise à soutenir les secteurs européens de la culture et de l'audiovisuel.

Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (33,2 milliards d'euros) soutient les investissements dans les projets d'infrastructures de transport, de télécommunications et de l'énergie.

Erasmus+ (14,7 milliards d'euros) soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport.

QUELS IMPACTS POUR LES ÉLECTIONS ?

Pour les Régions

Toutes les Régions sont actuellement en train de travailler à la préparation des programmes qui vont couvrir la période 21-27. Ce travail permet de choisir plusieurs grandes priorités qui seront réunies dans un document-cadre régional (le POR : Programme Opérationnel Régional). Parce que ces travaux impacteront l'agenda des prochaines années il est important de s'assurer que chacune des régions choisissent des priorités que nous souhaitons mettre en avant.

Les élu.e.s régionaux peuvent demander à leur exécutif régional de connaître l'état d'avancement des travaux et leur demander quelles sont les priorités choisies. En effet les travaux de concentrations thématiques menés actuellement concernent à choisir certains objectifs plus que d'autres. Cf annexe.

Seule une clause de revoyure à mi-parcours est possible et son activation est complexe. Les mêmes questions peuvent être posées pour le FEADER et le FEAMP

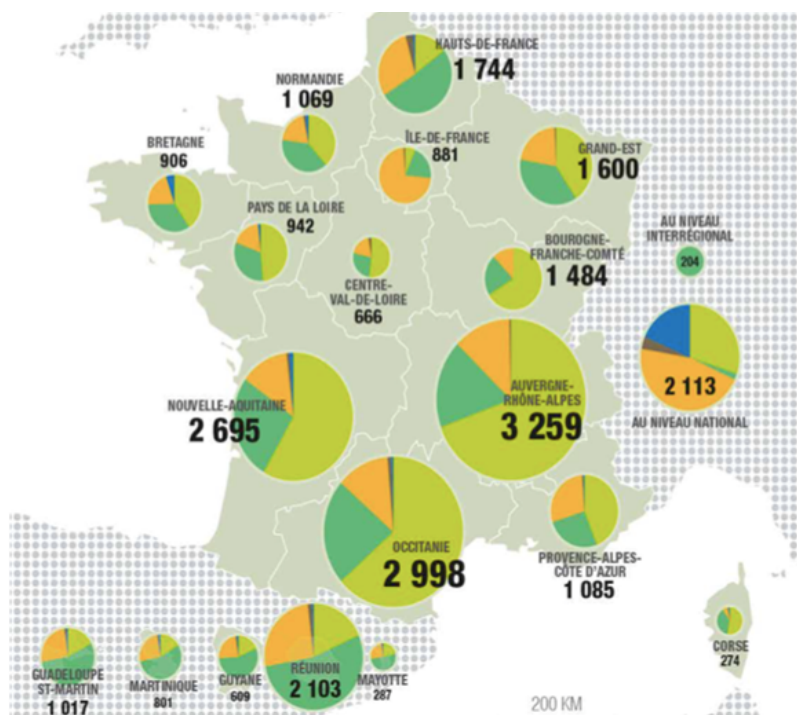
Pour les départements

L'action sociale (emploi, mobilité, inclusion sociale, lutte contre la pauvreté...) est prioritairement inscrite dans le programme national du FSE+. Il faut s'assurer que pour la préparation de la période, les départements (via l'association des départements de France par exemple), est bien associé aux procédures de concertation avec les services de l'État.

Idem pour la part du FSE+ gérée par les Régions (éducation, développement des compétences, formation tout au long de la vie...)

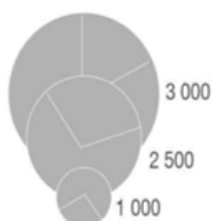


VOLUME DES FESI 2014-2020 PAR RÉGION

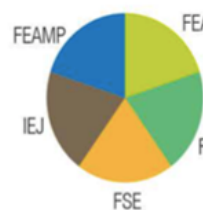


Volume des Fonds européens structurels d'investissement 2014-2020 en France
Par région, en millions d'€

Volume total



Type de fonds



Montants total
en millions d'euros

X XXX

SUIVEZ-NOUS

SUR TWITTER
@EELV_EUROPE

SUR NOTRE SITE
WWW.EUROPE.EELV.FR

CONTACTEZ-NOUS
EUROPE@EELV.FR

LEXIQUE

FESI : fonds européens structurels d'investissement
FEAMP : fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : fonds européen de développement régional

FSE : fonds social européen

IEJ : initiative pour l'emploi des jeunes